

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 juin 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 25

D24.042

L'an deux mille vingt-quatre,
le treize juin,
à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, MALZAC Claude, VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), RODIER Colette, POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à JURQUET Didier), SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy.

M. FABRE Jean a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.042: ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VELO CLUB VALLE DU RHÔNE ARDECHOISE

Monsieur le Président précise que l'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise présidée par Monsieur Louis Jeannin sollicite la CC ALCT pour une demande de subvention dans le cadre de la 5^{ème} étape du tour cycliste féminin international de l'Ardèche (TCFIA) qui aura lieu de La Canourgue au Mont Lozère le 7 septembre 2024.

Le TCFIA est une épreuve inscrite au calendrier international de l'UCI (Union Cycliste Internationale) en ELITE 2.1 et est très prisée dans le milieu de la compétition cycliste de haut niveau féminine mondiale de par la variété de ses reliefs la rendant relativement difficile et réhaussant la notoriété mondiale des vainqueurs au fil des années.

25 équipes internationales de 6 concurrentes représentant une bonne quarantaine de nationalités de tous les continents seront présentes.

La subvention demandée en coordination avec la commune départ La Canourgue vient soutenir l'organisation de cette étape d'autant plus que pour les compétitions de cyclisme de haut niveau et toutes les épreuves internationales il n'est pas demandé pas de droits d'engagements.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000€.

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire,

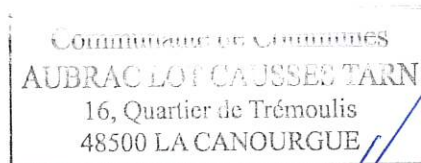
DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 euros à l'association Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise dans le cadre de la 5ième étape du tour cycliste féminin international de l'Ardèche (TCFIA) qui aura lieu de La Canourgue au Mont Lozère le 7 septembre 2024.

PRECISE que cette aide financière sera versée sous la forme d'une subvention exceptionnelle à l'association, au compte 65748 du budget principal,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 juin 2024,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL